

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François FRANCESCHI représenté par Christophe MASSE - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 006-329/13/BC

■ Approbation d'une convention avec l'association "Vue sur les Docs".

DGS 13/10026/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La 24^{ème} édition du FID Marseille se tiendra du 3 au 8 juillet 2013.

Cet événement est organisé par l'association « Vue sur les Docs » pour partager, avec tous les publics, les cinémas d'aujourd'hui.

Les objectifs de ce festival annuel sont de :

- consolider sa place en tant qu'acteur majeur de l'attractivité culturelle marseillaise,
- toucher un public toujours plus large, en réaffirmant que le cinéma d'aujourd'hui est l'affaire de tous,
- étendre les réseaux internationaux existants déjà avec d'autres manifestations (Rotterdam, Vienne, Buenos Aires) ou dans le cadre de DocAlliance (agrégation de sept festivals européens : Lisbonne, Leipzig, Nyons, Copenhague, Prague, Varsovie),
- accentuer son rôle de prescripteur au regard d'autres manifestations en France et à l'étranger : en effet, un nombre considérable de films sélectionnés en exclusivité au FID sont conviés ensuite dans d'autres festivals, sortent en salle, sont édités en DVD,
- poursuivre activement la promotion de la création cinématographique contemporaine, fiction et documentaire mêlés, en restant particulièrement vigilants à l'égard des premières œuvres et des talents émergents.

Signé le 28 Juin 2013

Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013

Son budget détaillé à l'annexe 1 se monte à la somme de 958 879 euros dont 792 000 euros sous forme de subventions qui voient la participation de l'ensemble des collectivités locales.

Une subvention de 30 000 euros est attribuée par le Conseil de Communauté. Il convient de définir les modalités d'attribution par une convention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'attractivité culturelle et économique que constitue le FID pour le territoire de Marseille Provence Métropole ;
- La valeur et la notoriété de l'événement, figurant parmi la programmation de « Marseille Provence, Capitale Européenne de la Culture 2013 » ;
- La promotion et la valorisation du territoire à l'international.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Vue sur les Docs ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 28 Juin 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 02 juillet 2013